Barre
des Cévennes

Le lundi 12 mai 2025

A tous les élus

Conseil municipal

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Samedi 17 mai 2025
à 18h00 à la Mairie.

Bien cordialement,

Le Maire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

François Rouveyrol

Ordre du jour du Conseil municipal du samedi 17 mai 2025

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 28 mars 2025.
1. Journées nationales et cérémonies officielles. Commémoration de la victoire du 8 mai 1945.
2. Inscription du Château de Barre des Cévennes et de ses abords, section B, parcelle 36, aux Monuments Historiques.
3. Eglise : création d'un collectif d'habitants.
4. Financement par fonds de concours d'un montant TTC de 5 132,40 Euros pour l'installation d'une cuve de $10m^3$ sur la section F, parcelle 10 pour alimenter en eau les foyers présents sur le hameau Le Vergougnous à partir d'un captage privé. Adoption d'une convention entre le Maître d'ouvrage et le représentant de chaque foyer pour la répartition de l'autofinancement.
5. Division en volume de la propriété cadastrée B n°55 en vue d'une régularisation foncière du bâti concernant le porche (passage public) et la poursuite du passage public entre la Grand Rue et la Rue Sur Barre correspondant à l'emprise des parcelles B 620 et 621 délimitées le 4 mai 1998 pour un montant TTC de 996,00 Euros (830,00 Euros H.T.).
6. Division des fonds cadatrés B 32 et 33 en vue d'une cession à la commune du passage existant (accessibilité à la cour du château) pour un montant TTC de 996,00 Euros (830,00 Euros H.T.).
7. Division des fonds cadastrés B 572 en vue d'une cession à la commune pour un élargissement du passage contigu existant (accès à l'extension du lotissement) pour un montant TTC de 876,00 Euros (730,00 Euros H.T.).
8. Remplacement des 2 portes des garages par la mise en œuvre de 2 portails métalliques sectionnel (RAL 9007) pour un montant H.T. de 6 986,69 Euros.
9. Convention entre la commune et le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement (SDEE) de la Lozère pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente et du local du stade pour un montant TTC de 5 070,00 Euros correspondant à la part communale.
10. Partenariat entre la commune et l'Agence Touristique Causses Cévennes (ATCC) communautaire pour un montant de 300,00 Euros. Annulation de la délibération DE_008_2025.
11. Permis d'aménager (P.A.) destiné au nouvel hameau, à l'extension du lotissement et à la zone artisanale pour un montant TTC de 48 000,00 Euros (40 000,00 Euros H.T.). Recherche de cofinancement.
12. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.
13. Décision modification n°2 du budget principal.
14. Création d'un nouveau service public de proximité sur la commune de Barre des Cévennes : ramassage des encombrants.
15. Haut lieu UNESCO : projet d'aménagement patrimonial, touristique et culturel. Création d'un collectif constitué notamment d'habitants et des institutionnels. Recours à une personne extérieure pour sa constitution.

18. Redéfinition de la composition du conseil communautaire dans la perspective du renouvellement général de 2026

Questions diverses

- Barre Parallèle :
    - Préoccupation sur l'état des livres au château – Beaucoup d'humidité.
    - Proposition d'une artiste qui exposerait en 2026 25 à 27 panneaux accrochés le long du mur de l'église Rue Sur Barre, à la Fontaine du Théron, à l'école… lié à un projet pédagogique.
- Courrier reçu le 10 avril 2025 du Groupement Forestier du Suquarel.